

Sensibiliser et mieux informer

40

ACTU FSP
PSYCHOSCOPE 1-2/2008

Karin Stuhlmann, présidente de la FSP, prend position sur des sujets brûlants de politique professionnelle et explique pourquoi un certain activisme peut nuire à l'émancipation des psychologues psychothérapeutes.

Mme Stuhlmann, vous êtes présidente de la FSP depuis sept mois.

Comment vous sentez-vous ?

Parfaitement bien, merci ! C'est facile d'être présidente de la FSP puisque je suis soutenue par le Comité, avec lequel je travaille de manière collégiale et constructive, par la secrétaire générale et son équipe, qui sont très motivées et mettent en œuvre les affaires avec compétence et par les commissions, qui assument leurs tâches avec beaucoup d'autonomie et une longue expérience.

Y a-t-il des dossiers qui vous font particulièrement plaisir ?

A l'interne, certainement l'évolution de l'association ou le projet de «nouveaux statuts»: ils incarnent la «nouvelle FSP», l'échange intensif avec, et entre, les associations affiliées. A l'externe, ce qui me réjouit, c'est l'*Alliance santé psychique suisse*. Elle a permis, en l'espace d'une année, de nouer de nombreux contacts fort utiles et de donner l'impression que des organisations, prestataires, groupements de patients et de proches les plus divers ont commencé à tous tirer à la même corde dans l'intérêt de la santé mentale.

... et des dossiers qui vous fâchent ?

La psychothérapie, dont le torchon ne cesse de brûler, et la collaboration à ce sujet avec d'autres associations. En matière d'émancipation des psychologues psychothérapeutes sur le marché de la santé, on constate un activisme qui nuit à cette cause. Quant aux normes pour les autorisations cantonales de pratiquer la psychothérapie, c'est encore la jungle, et on observe un nivellement par le bas.

Quelle sorte d'«activisme» critiquez-vous ?

Il semble aujourd'hui de bon ton d'encourager haut et fort l'accès des psychologues psychothérapeutes, apparemment sans tenir compte de la faisabilité actuelle et sans se demander comment ces exigences justifiées doivent être amenées de manière à convaincre les décideurs. Et aussi sans tenir compte du tout des partenaires actuels et futurs. Nous ne sommes pas en faveur d'interventions populistes, qui, dans la forme requise, n'ont aucune chance de réalisation et détruisent les ponts qui ont été jetés. Bien sûr qu'il aurait fallu depuis longtemps que tous les psychothérapeutes qualifiés puissent travailler à la charge de l'assurance de base sous une forme adéquate. C'est la raison pour laquelle la FSP s'est distancée non pas de l'exigence de l'accès mais des motifs avancés. Comme notre voix n'est pas majoritaire en Suisse, nous devons convaincre et d'abord créer les conditions et les majorités. Si les brouhahas et les exigences motivées de manière unilatérale portaient des fruits, les associations qui, depuis des décennies, sont seules et uniques à poursuivre les intérêts directs «des thérapeutes dans l'assurance de base» auraient gagné depuis longtemps.

Quelles sont les motivations qui vous dérangent ?

Premièrement, il n'est pas de mise d'exiger qu'au lieu des psychothérapies psychiatriques davantage de psychothérapies psychologiques soient payées pour économiser de l'argent. Cela consisterait à comparer des pommes avec des poires, parce que les psychiatres n'ont pas tout à fait les

mêmes compétences de base. Comment peut-on avancer l'argument de soins inadéquats lorsque l'on veut, simultanément, exclure un groupe professionnel reconnu de la psychothérapie ? Deuxièmement, dès le départ, l'équation «admettre davantage de psychothérapeutes = moins de coûts pour la LAMal» ne peut pas fonctionner, et certainement pas à court terme. La mauvaise santé mentale de la population exige bien plus de ressources de la LAMal et de manière urgente. Parler d'économies dans le domaine de la LAMal n'est tout simplement pas sérieux. Troisièmement, pour les milieux politiques, l'équation «plus de prestataires = plus de santé» n'est en soi pas convaincante. L'argument de la qualité est bien plus porteur, raison pour laquelle nous avons besoin de la loi régissant les métiers de la psychologie. Tout ce tapage et ces désaveux conduisent à une voie sans issue au plan politique. Nous venons d'en avoir la démonstration lors des dernières élections au Conseil fédéral.

Votre déclaration selon laquelle plus de psychothérapeutes dans l'assurance de base n'entraîne pas forcément une amélioration de la santé ne fera sans doute pas plaisir à tous les membres...

La santé d'une personne et de la population est bien trop complexe pour qu'on ne puisse la définir qu'à l'aune du nombre de prestataires. Dans le domaine de la santé mentale, justement, la stigmatisation, la non-reconnaissance de son importance pour tous les domaines de l'existence est un problème tout à fait crucial: tant que la société et les politiques n'auront pas fait volte-face, la santé mentale ne s'améliorera pas vraiment, quand bien même, au plan institutionnel, au niveau de la lutte contre les symptômes – dans notre cas, à l'aide de la psychothérapie psychologique – il va sans dire qu'on pourrait, et devrait, faire beaucoup

mieux. Ce scandale social de la stigmatisation est la cause du problème des soins: le fait que les domaines stigmatisés, marginalisés et discriminés ne reçoivent pas assez de ressources est inhérent à notre système. Par analogie, nous n'obtenons pas une alimentation saine lorsque les paysans protestent pour le bon écoulement de leurs produits et obtiennent des subventions directes, mais lorsque les consommateurs(trices) achètent des produits sains plutôt que des produits malsains par conviction personnelle. Le scandale social qui vient d'en-haut, c'est que les malades psychiques sont stigmatisés et exclus.

Comment la FSP entend-elle agir pour la psychothérapie ?

Une santé mentale intacte est le préalable pour une attitude qui encourage la santé ainsi que pour le maintien à long terme des performances personnelles au plan de la famille, du métier et de la société. De meilleures connaissances de la santé mentale et des maladies psychiques sont les meilleurs préalables pour le maintien et l'amélioration des ressources et de l'efficacité des gens. La reconnaissance de ces faits constitue à la fois le préalable indispensable pour un environnement dans lequel les personnes concernées peuvent être réintégrées efficacement et rapidement, avec des moyens ou des thérapies suffisants. La FSP entend mieux et encore plus sensibiliser de toutes ses forces les milieux politiques, les autorités et la société à l'importance de la psychologie pour tous les domaines de l'existence. Mieux ces faits seront connus de la société et des milieux politiques, plus le travail de nos psychologues sera facilité et meilleure sera l'intégration dans tous les secteurs du marché de la santé. Il s'agit là, bien sûr, d'une voie longue et pavée d'embûches, mais c'est la seule valable à long terme.

Prenons l'autre déclaration dans laquelle vous dites que l'augmentation des prestataires ne permettra pas forcément de faire des économies. Ce point de vue doit irriter vos psychologues ?

Le marché de la santé est typiquement un «marché de l'offre»: ce ne sont pas les patients, mais les prestataires, médecins, psychothérapeutes, chiropracteurs, etc., qui déterminent en premier lieu la manière, l'endroit et la quantité des prestations. En d'autres termes, lorsqu'un psychothérapeute A soigne ou traite un patient, le médecin de famille C n'aura pas moins de consultations et le tomographe numérique de l'hôpital D ne sera pas moins utilisé. Il ne s'agit pas d'une hypothèse, mais d'expériences réelles faites par le système de santé de tous les pays.

Des études ont toutefois démontré que la psychothérapie génère des économies considérables ?

Oui, c'est vrai, des économies considérables dans le secteur économique. La question, c'est de savoir dans quels domaines, car les économies et les plus-values profitent à moyen terme à d'autres domaines que celui des coûts de la santé de l'assurance de base. Les coûts de la LAMal augmenteront dans un premier temps du fait du succès remporté par les traitements. Mais lorsque l'on arrive à continuer à intégrer des gens dans le circuit du travail grâce à la psycho-

thérapie, on enregistre des économies considérables pour l'AI et les assurances perte de gain ainsi que des plus-values par le biais des cotisations des employeurs et des employés pour les assurances sociales et les rentrées fiscales.

L'acceptation des psychothérapeutes au milieu des années 90 a tout de même été un sujet très politisé !

C'était à l'époque de l'euphorie, suite à la nouvelle LAMal. A ce moment-là, on n'avait pas clarifié la situation des psychothérapeutes. Mais le fait que soit accepté dans la LAMal un métier dont la formation et la formation postgrade ne sont pas réglées, dont l'exercice répond à des critères différents d'un canton à l'autre, était et reste illusoire. Aujourd'hui, il faut encore ajouter à cela le veto des médecins, l'explosion des primes et la discussion sur la suppression de l'obligation de contracter. La situation est totalement différente de celle du milieu des années 90. Il n'empêche que seule la loi régissant les métiers de la psychologie sert de base à la garantie de la qualité des psychothérapies en Suisse ainsi qu'à l'unification des normes nationales pour l'exercice de la profession. Et ce n'est que sur cette base qu'il existe une possibilité réelle que nos psychologues soient mieux intégrés et de manière plus équitable dans le système actuel. Mais pour cela il est nécessaire que les milieux

Pseudo-psychologie de Krems

Un titre de bachelor dans une branche autre que la psychologie, suivi de cinq semestres d'une formation en cours d'emploi, la plupart du temps dans des branches n'ayant aucun lien avec la psychologie, comme préalable à la formation postgrade en psychothérapie en Suisse ? L'Université postgrade autrichienne de Krems offre, à l'instar d'anciennes institutions de formation postgrade de Zurich en psychothérapie, un «Master of Science» en «psychologie psychothérapeutique». En Autriche même, après cette formation, le terme de «psychologie» n'est pas autorisé à figurer dans le titre académique et il n'est permis ni d'utiliser le titre «psychologie» de manière professionnelle ni d'exercer d'activités s'y rapportant. Ce cursus a été lancé sciemment de Suisse, pour contourner à l'avance les dispositions cantonales sur l'exercice indépendant de la psychothérapie, et donc la LPsy (cf p. 39).

dh

politiques et les autorités soient informés en connaissance de cause de l'importance capitale de la santé mentale. N'agir qu'au niveau syndical et par-dessus le marché froisser ceux qui, dans le système de la santé, ne sont pas seulement nos «partenaires naturels» mais aussi collaborent et «font avec» lors de chaque avancée pour une meilleure intégration, c'est à coup sûr aller droit dans le mur.

Abordons encore le sujet de l'autorisation d'exercer et du renforcement de la loi sur le marché intérieur...

C'est une affaire pénible. La combinaison de l'absence de loi régissant les

métiers de la psychologie et de l'existence de diplômes qui posent problème (par ex., Krems, en Autriche) et la mise en œuvre de la loi sur le marché intérieur (cf. encadré) mènent à un «tourisme d'accès», qui exerce une pression sur les autorités cantonales délivrant les autorisations d'exercer en psychothérapie.

Le tout avec des pseudo-formations qui ne sont même pas reconnues dans leur pays d'origine et qui autorisent à s'intituler psychologue. La FSP a toujours déclaré qu'à la suite de la loi régissant les métiers de la psychologie (LPsy), nous n'entendions pas faire de difficultés aux psy-

chothérapeutes qui sont au bénéfice d'une autorisation cantonale de pratiquer, même s'ils ont suivi des voies de qualifications professionnelles différentes de celles de la FSP. Mais en cas d'instrumentalisation voulue de la loi sur le marché intérieur visant à contourner les normes cantonales et la future LPsy avec une pseudo-formation en psychologie, la FSP luttera de manière résolue.

Interview: Daniel Habegger

La santé mentale devant le Conseil des Etats

Urs Schwaller et Felix Gutzwiller ont fait l'expérience, dans le nouveau Conseil des Etats, de l'art de tergiverser du Conseil fédéral. Ce dernier n'envisage de mesures coordonnées à l'échelle du pays pour la santé mentale que dans le cadre de la future loi fédérale de promotion et de prévention de la santé, en l'an 2010 (LPPS2010).

Le 19 décembre 2007, au Conseil des Etats, Urs Schwaller a commenté la réponse du Conseil fédéral à son interpellation. Il n'en ressort aucun effort adéquat de coordination et d'information en faveur de la santé mentale, surtout au niveau de la réponse constamment avancée contre les offensives, à savoir le «manque de compétence de la Confédération». En fait, il ne s'agit que de tergiversations. Selon Urs Schwaller, les cantons salueraient bien plus qu'ils ne réfuteraient «des mesures adéquates d'information de la Confédération en vue d'améliorer l'état des connaissances et pour la promotion de l'auto-compétence de notre population». Le chef du groupe parlementaire PDC a même critiqué le fait que la loi de

promotion et de prévention de la santé n'entre en vigueur que dans quatre ou cinq ans. Cette attente est sans doute bien trop longue lorsqu'on songe au déficit croissant de l'AI.

Soutien de Felix Gutzwiller

C'est ce qu'a également souligné Felix Gutzwiller, devant le Conseil des Etats: «Il y a malheureusement des années que l'on ne s'attaque pas assez aux thèmes transversaux parce que les compétences entre les cantons et la Confédération ne sont pas clarifiées. Nul doute que, dans le cas des maladies mentales de la population, il s'agit bien d'un problème de ce genre.» En matière de suicide, la Suisse a sans doute l'un des taux les plus élevés au monde et, pour ce qui

est du problème de l'AI, on prétend que «chaque centime (...) est très bien investi».

A ce propos, Felix Gutzwiller souhaite, bien qu'il comprenne la réponse du Conseil fédéral, qu'on règle au moins au plus vite l'avant-projet de la loi de prévention, afin de déterminer, pour ce qui est des questions essentielles, comment la Confédération et les cantons devraient dorénavant collaborer main dans la main.

Après leur engagement pour les projets parlementaires Schwaller et Gutzwiller, les quelque 40 associations (faitières) et institutions de l'Alliance santé psychique suisse aimeraient œuvrer pour que la santé mentale soit explicitement ancrée dans la LPPS2010.

Daniel Habegger

www.parlament.ch/ab/frameset/d/s/4801/261940/d_s_4801_261940_262017.htm?DisplayTextOid=262018